

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUN 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 23 Juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame LEMOINE (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame THOMAS (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur VANDENDOOREN*).

Absents excusés : Madame ATTEN, Monsieur TONNEAU.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur VANDENDOOREN.

DELIBERATION N° 31 : Convention de partenariat avec la Société de Défense des Animaux
« *Accueil à domicile en pension d'un animal de compagnie* »
à destination du public séniors.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

La politique municipale en direction de la famille vise à offrir un parcours de vie du tout petit à la personne âgée dépendante en passant par le parent et le retraité actif. Structuré en deux directions, Loisirs-Jeunesse et Petite Enfance-Séniors, le Pôle Enfance, Jeunesse, Séniors a invité les élus, lors de la commission municipale « Solidarités Intergénérationnelles » du 8 octobre 2020, à co-construire les axes de développement en matière de public SENIORS.

Deux axes de politique publique sont apparus lors de cette réflexion : la nécessité de protéger le public séniors et la volonté de le valoriser.

■ La protection des séniors se décline à travers des actions visant à lutter contre l'isolement et la précarité (*dispositif d'appels de courtoisie, brigade de services civiques pour aider aux déplacements, animations enfants/séniors,...*), à favoriser le bien-être et la dignité des personnes (*portage des repas à domicile, accessibilité des bâtiments publics...*), à favoriser la mobilité (*navette bleue*), développer les dispositifs de prévention (*plan canicule, démarches de santé,...*);

■ La valorisation des services s'incarne dans une politique qui favorise l'épanouissement (*thés dansants mensuels, banquets des anciens, cérémonie des noces d'or, semaine bleue,...*), la participation active dans la société locale (*Conseil des sages, ré-emploi volontaire et solidaire des séniors...*), le développement d'activités de loisirs (*journées à thème, séances de cinéma...*) et de projets d'animation (*concours de danse, adaptations de jeux télévisés...*). La création d'un « *guide séniors* » est également en projet ainsi que la promotion des activités intergénérationnelles.

.../...

L'objet de la présente délibération renvoie au premier axe « Protéger » et à sa déclinaison « Lutter contre l'isolement et le repli sur soi ».

**Convention de partenariat avec la société de défense des animaux
« ACCUEIL A DOMICILE EN PENSION D'UN ANIMAL DE COMPAGNIE »**

La Société de Défense des Animaux (S.D.A) assure pour mission principale, l'accueil au refuge d'Estourmel des chats et chiens abandonnés. Elle leur prodigue les soins nécessaires et cherche à leur offrir à travers l'adoption ou la pension de meilleures conditions de vie.

La présence d'un animal de compagnie au domicile d'une personne âgée lui permet de se sentir utile car elle doit en prendre soin. L'animal la sécurise, l'aide à préserver son autonomie et à rester active. Toutefois des problèmes de santé et d'absence en cas d'hospitalisation peuvent représenter un frein.

L'action mise en place par la Ville de Denain et la SDA a pour but de proposer une solution alternative à l'adoption d'un animal de compagnie par des personnes âgées qui en manifestent l'envie mais qui ne peuvent pas ou ne peuvent plus en assumer toutes les contraintes. Ce partenariat en la Ville de DENAIN et la SDA vise à faciliter cette démarche en proposant un accueil en pension d'un animal.

■ MODALITES DE L'ACTION :

Si elle en manifeste la volonté, une personne âgée de plus de 65 ans va pouvoir accueillir à son domicile un animal de compagnie (*un chien ou un chat*) grâce à un accompagnement spécifique.

De la même manière, un chat ou un chien abandonné va pouvoir retrouver des conditions de vie favorable à son bien-être.

La Ville de DENAIN et en particulier la Direction Petite Enfance Séniors va pouvoir faciliter la mise en œuvre de cette action en jouant un rôle d'intermédiaire entre la SDA et le sénior volontaire. Dès le début de l'action et tout au long de celle-ci, un agent de la Direction Petite Enfance Séniors assurera le suivi.

Il s'agira entre autre : de rendre visite au sénior et de veiller aux bonnes conditions d'accueil de l'animal, de faciliter les démarches administratives du sénior vis-à-vis de la SDA qui reste propriétaire de l'animal, de s'assurer que le sénior assume bien les soins à apporter à l'animal.

Il est à préciser que les coûts liés aux soins (*vaccination, consultation, intervention chirurgicale, toilettage...*) sont à la charge du sénior.

L'accueil en pension d'un animal de compagnie se fait en plusieurs étapes :

- Sélection des candidats ;
- Visite à la S.D.A pour la sélection d'un animal (*chat ou chien*) ;
- Visite au domicile du sénior accueillant par la S.D.A (*vérification de la conformité du lieu d'accueil et des capacités de l'accueillant à assurer le bien-être de l'animal*) ;
- Acclimatation de l'animal au domicile du sénior pendant 15 jours ;
- Validation définitive de l'accueil en pension par la S.D.A et la Ville de DENAIN ;
- Remise officielle de l'animal (*cérémonie en Mairie avec remise d'un kit de bienvenue offert par la Ville*) ;

.../...

L'exemplaire de la convention est joint à la présente délibération.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le partenariat dans le cadre de la lutte contre l'isolement des seniors et des plus fragiles.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la S.D.A.
- **D'APPROUVER** la mise en place des projets divers à destination des seniors, conformément à la déclinaison qui en a été faite.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ces projets, ainsi qu'à prendre les engagements comptables et juridiques y afférents.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour Extrait Conforme,



A.L. DUBOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....